



**PREFECTURE DE LA MOSELLE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2016-DDT/SERAF/USPAD-N°02

recensant les communes de Moselle impactées par les excès de pluviométrie du printemps 2016 et sur lesquelles le cas de force majeure peut être invoqué par les exploitants agricoles.

**LE PRÉFET DE LA MOSELLE
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Emmanuel BERTHIER, Préfet de la Moselle,

Vu la lettre circulaire du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt en date du 29 juin 2016,

Vu la note du Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt PAC SIGC/2016/05rev du 2 août 2016 relative aux suites à donner aux inondations du printemps 2016 ,

Considérant les relevés de précipitations mensuelles des mois de mai et juin 2016 établis par Météo France pour le département de la Moselle,

Considérant que la pluviométrie du mois de mai et juin 2016 et les inondations qui en ont découlé ont constitué sur certaines communes du département de la Moselle, par leur durée et leur intensité, un événement majeur et exceptionnel,

Considérant que cet événement a causé la destruction de cultures, l'incapacité de leur re-semis ou l'incapacité pour les agriculteurs de réaliser les semis prévus,

Considérant que, sur les communes concernées, cette situation s'apparente à la situation de catastrophe naturelle et, à ce titre, justifie l'invocation possible, par les exploitants agricoles touchés, du cas de force majeure dans la cadre de la mise en œuvre de la PAC,

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires de la Moselle,

ARRETE

Article 1 :

Sur l'ensemble des communes listées en Annexe, les agriculteurs n'ayant pas pu procéder à l'implantation d'une culture principale déclarée dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) ou à un nouveau semis des cultures détruites suite aux conditions météorologiques exceptionnelles de mai et juin 2016, pourront invoquer pour les surfaces concernées un cas de force majeure.

Une demande individuelle doit être adressée à la Direction Départementale des Territoires de Moselle par les agriculteurs concernés afin de bénéficier du maintien de l'admissibilité des surfaces pour l'activation des droits à paiement de base, des aides découplées afférentes, des aides couplées et du paiement vert. Cette

demande doit être déposée avant toute notification par l'administration :

- d'un contrôle lié aux bénéficiaires des aides sollicitées dans le cadre de la déclaration PAC 2016.
- d'une constatation de non-conformité potentielle de tout ou partie de la déclaration PAC 2016.

Article 2 :

La validité du présent arrêté se limite à la campagne 2016 de la PAC.

Article 3 :

M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur départemental des territoires, M. le délégué des services régionaux de l'Agence de Services et de Paiement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle et affiché dans les communes concernées du département de Moselle.

Metz, le 22 AOUT 2016

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Alan CARTON

ANNEXE : liste des communes sur lesquelles le cas de force majeure peut être invoqué par les exploitants agricoles

ABONCOURT-SUR-SEILLE	COIN-SUR-SEILLE	HAMPONT
ABRESCHVILLER	CONDE-NORTHEN	HANGVILLER
ACHEN	CONTHIL	HANVILLER
AJONCOURT	CONTZ-LES-BAINS	HARAUCCOURT-SUR-SEILLE
ALBESTROFF	COURCELLES-SUR-NIED	HARGARTEN-AUX-MINES
ALTVILLER	CRAINCOURT	HARREBERG
AMANVILLERS	CUTTING	HARTZVILLER
AMELECOURT	CUVRY	HASELBOURG
AMNEVILLE	DABO	HASPELSCHIEDT
ANTILLY	DANNE-ET-QUATRE-VENTS	HATTIGNY
ARRAINCOURT	DANNELBOURG	HAUCONCOURT
ARGANCY	DENTING	HAUT-CLOCHER
ARRIANCE	DESSELING	HAYANGE
ARS-LAQUENEXY	DIANE-CAPELLE	HAZEMBOURG
ARZVILLER	DIEBLING	HELLERING-LES-FENETRANGE
ASPACH	DIEUZE	HELLIMER
ASSENONCOURT	DOLVING	HELSTROFF
ATTILLONCOURT	DOMNOM-LES-DIEUZE	HEMING
AUBE	DONNELAY	HENRIDORFF
AUDUN-LE-TICHE	EBLANGE	HERANGE
AULNOIS-SUR-SEILLE	EGUELSHARDT	HERMELANGE
AVRICOURT	ENCHENBERG	HERTZING
AY-SUR-MOSELLE	ENNERY	HESSE
AZOUDANGE	ENTRANGE	HETTANGE-GRANDE
BAERENTHAL	EPPING	HILBESHEIM
BANNAY	ERCHING	HINCKANGE
BARCHAIN	ERNESTVILLER	HOLVING
BASSING	ERSTROFF	HOMMARTING
BAUDRECOURT	ETTING	HOMMERT
BEBING	FAMECK	HONSKIRCH
BENESTROFF	FARSCHVILLER	HOTTVILLER
BERLING	FENETRANGE	HULTEHOUSE
BERTHELMING	FEVES	HUNDLING
BERTRANGE	FIXEM	IBIGNY
BETTBORN	FLEISHEIM	ILLANGE
BETTVILLER	FLEURY	IMLING
BEYREN-LES-SIERCK	FLORANGE	INSMING
BEZANGE-LA-PETITE	FOLSCHVILLER	INSVILLER
BICKENHOLTZ	FONTOY	IPPLING
BIDESTROFF	FOSSIEUX	JALLAUCOURT
BIDING	FOULCREY	JURY
BINING	FRANCALTROFF	JUVELIZE
BIONCOURT	FRAQUELFING	KALHAUSEN
BIONVILLE-SUR-NIED	FRAUENBERG	KAPPELKINGER
BELLES-FORETS	FRESNES-EN-SAULNOIS	KERPRICH-AUX-BOIS
BITCHE	FRIBOURG	KIRVILLER
BLANCHE-EGLISE	GANDRANGE	HAUTE-KONTZ
BLIESBRUCK	GARREBOURG	KUNTZIG
BLIES-EBERSING	GELUCOURT	LACHAMBRE
BLIES-GUERSVILLER	GERBECOURT	LAFRIMBOLLE
BOULAY-MOSELLE	GIVRYCOURT	LAGARDE
BOURGALTROFF	GOETZENBRUCK	LAMBACH
BOURDONNAY	GONDREXANGE	LANDANGE
BOURSCHEID	GOSELMING	LANEUVEVILLE-LES-LORQUIN
BOUSSE	GREMECEY	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS
BOUSSEVILLER	GRENING	LANGATTE
BREIDENBACH	GROS-REDERCHING	LANGUIMBERG
BRONVAUX	GRUNDVILLER	LAQUENEXY
BROUCK	GUEBENHOUSE	LAUDREFANG
BROUDERDORFF	GUEBESTROFF	LELLING
BROUVILLER	GUEBLANGE-LES-DIEUZE	LEMBERG
BUHL-LORRAINE	LE VAL-DE-GUEBLANGE	LENGELSHEIM
BURLIONCOURT	GUEBLING	LENING
CATTENOM	GUENANGE	LEY
CHAILLY-LES-ENNERY	VAL-DE-BRIDE	LEZEY
CHAMBREY	GUERMANGE	LIDREZING
CHARLEVILLE-SOUS-BOIS	GUINKIRCHEN	LIEDERSCHIEDT
CHATEAU-SALINS	GUINZELING	LINDRE-BASSE
CHATEAU-VOUE	GUNTZVILLER	LINDRE-HAUTE
CHESNY	HAGONDANGE	LIXHEIM
CLOUANGE	BASSE-HAM	LHOR
COIN-LES-CUVRY	HAMBACH	LOMMERANGE

LORQUIN
LOSTROFF
LOUDREFING
LOUPERSHOUSE
LOUTZVILLER
LOUVIGNY
LUBECOURT
LUTZELBOURG
MACHEREN
MAIZIERES-LES-METZ
MAIZIERES-LES-VIC
MALAUCOURT-SUR-SEILLE
MANHOUE
MANOM
MARANGE-SILVANGE
MARIEULLES
MARIMONT-LES-BENESTROFF
MARLY
MARSAL
MARSILLY
MAXSTADT
MECLEUVES
MEISENTHAL
METAIRIES-SAINT-QUIRIN
METTING
METZ
METZING
MITTELBRONN
MITTERSHEIM
MOLRING
MOMERSTROFF
MONCOURT
MONDELANGE
MONDORFF
MONTBRONN
MONTDIDIÉ
MONTAIS-LA-MONTAGNE
MORVILLE-LES-VIC
MOUSSEY
MOUTERHOUSE
MOYENVIC
MOYEUVRE-GRANDE
MOYEUVRE-PETITE
MULCEY
MUNSTER
NEBING
NELLING
NEUFCHÉF
NEUFGRANGE
NEUFMOULINS
NEUFVILLAGE
NIDERHOFF
NIDERVILLER
NIEDERSTINZEL
NIEDERVISSE
NITTING
NORROY-LE-VEEUR
NOUSSEVILLER-LES-BITCHE
NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR
OBERGAILBACH
OBERSTINZEL
OBERVISSE
OBRECK
OMMERAY
ORIOCOURT
ORMERSVILLER
ORNY
OTTONVILLE
PANGE
PELTRE
PETIT-REDERCHING
PETIT-TENQUIN
PETTONCOURT
PHALSBOURG
PHILIPPSBOURG
PIERREVILLERS
PLAINE-DE-WALSCH
PLESNOIS

POMMERIEUX
PONTPIERRE
POSTROFF
POUILLY
POURNOY-LA-CHÉTIVE
POURNOY-LA-GRASSE
PUTTELANGE-AUX-LACS
PUTTELANGE-LES-THIONVILLE
PUTTIGNY
RACRANGE
RAHLING
RANGUEVAUX
RAVILLE
RECHICOURT-LE-CHATEAU
REDING
REMELFING
REMERING-LES-PUTTELANGE
RENING
REYERSVILLER
RHODES
RICHELING
RICHEMONT
RICHEVAL
RIMLING
ROHRBACH-LES-BITCHE
ROLBING
ROMBAS
ROMELFING
RONCOURT
ROPPEVILLER
RORBACH-LES-DIEUZE
ROSSELANGE
ROUHLING
ROUPELDANGE
SAINT-AVOLD
SAINT-GEORGES
SAINT-JEAN-DE-BASSEL
SAINT-JEAN-KOURTZERODE
SAINT-JULIEN-LES-METZ
SAINT-LOUIS
SAINT-LOUIS-LES-BITCHE
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES
SAINT-MEDARD
SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE
SAINT-QUIRIN
SALONNES
SANRY-SUR-NIED
SARRALBE
SARRALTROFF
SARREBOURG
SARREGUEMINES
SARREINSMING
SCHALBACH
SCHMITTVILLER
SCHNECKENBUSCH
SCHORBACH
SCHWEYEN
SEMECOURT
SEREMANGE-ERZANGE
SIERSTHAL
SILLEGNY
SORBEY
SOTZELING
SOUCHT
STURZELBRONN
TALANGE
TARQUIMPOL
TERVILLE
TETING-SUR-NIED
THICOURT
THIONVILLE
THONVILLE
TORCHEVILLE
TROISFONTAINES
TURQUESTEIN-BLANCRUPT
UCKANGE
VAHL-EBERSING
VAHL-LES-BENESTROFF

VALMESTROFF
VALMONT
VARIZE
VASPERVILLER
VECKERSVILLER
VELVING
VERGAVILLE
VERNY
VESCHEIM
VIBERSVILLER
VIC-SUR-SEILLE
VIEUX-LIXHEIM
VILSBERG
VITRY-SUR-ORNE
VITTERSBOURG
VOLMERANGE-LES-BOULAY
VOLMUNSTER
VOYER
WALDHOUSE
WALDWISSE
WALSCHBRONN
WALSCHHEID
WALTEMBOURG
WIESVILLER
WILLERWALD
WINTERSBOURG
WITTRING
WOELFLING-LES-SARREGUEMINES
WOUSTVILLER
WUISSE
XANREY
XOUAXANGE
YUTZ
ZARBELING
ZETTING
ZILLING
ZOMMANGE